



# ENSEMBLE POUR NOTRE AVENIR

- NÉGO 2023 -



Novembre 2024

## Procédure pour la participation aux assemblées en mode ZOOM et le vote électronique - SEMB SAQ-CSN

### PRINCIPE

Nous allons tenir la même assemblée 4 fois durant la semaine.

Pour pouvoir voter, il faut absolument :

1. Avoir signé sa carte de membre du syndicat (version papier OU électronique).
2. S'être inscrit et participer à une des 4 assemblées, de manière à être informé du contenu du vote.
3. Voter en allant sur le lien électronique durant la période de votation.

### LES ASSEMBLÉES

#### AVANT :

- ✓ Il vous faut compléter le formulaire d'inscription à l'assemblée qui est disponible sur le site web du SEMB SAQ à l'adresse suivante :  
<https://tinyurl.com/InscriptionAGEntente>
- ✓ Lors de l'inscription, assurez-vous de bien compléter tous les champs demandés : nom, prénom, adresse courriel valide, ville, numéro de cellulaire (pour envoi du lien de vote par texto), numéro d'employé, numéro de division, etc.
- ✓ Une fois votre inscription complétée, nous allons vérifier que votre carte de membre est bien signée, si elle ne l'est pas, nous vous enverrons un lien électronique pour signer votre carte de membre.
- ✓ Aussitôt que nous aurons vérifié l'état de votre adhésion, nous vous enverrons un lien pour assister à une des assemblées. **Vous pouvez choisir celle que vous voulez, ce sera le même lien pour toutes les assemblées.** Cependant, nous sommes limités à 1000 personnes par assemblée. **Attention, ce lien**

indiquera la date de la première assemblée du lundi, mais il est le même pour les 4 assemblées.

**Attention, VOTRE LIEN EST UNIQUE** et lié à votre adresse courriel. **SVP, NE PAS LE DONNER À D'AUTRES PERSONNES.**

- ✓ Si un de vos amis n'a pas reçu le lien, SVP, lui dire de prendre le code général d'inscription à l'assemblée.
- ✓ Vous ne devriez pas être plusieurs dans une même pièce, sauf si chacun remplit la démarche d'inscription sur ZOOM et utilise le lien envoyé. Si vous êtes deux sur un même ordinateur, nous n'aurons pas d'information sur la seconde personne et nous ne pourrons pas activer son droit de vote ! **IMPORTANT** ! La seule exception possible est si vous assistez à une assemblée (le lundi 2 décembre 2024 à 19h00, mardi 3 décembre à 19h00 ou mercredi 4 décembre à 19h00) dans une salle organisée par votre délégué (et que vous avez signé la feuille de présence).
- ✓ Vous êtes maintenant prêt à assister à l'une des 4 assemblées.

#### **PENDANT :**

- ✓ Dans les 30 minutes qui précèdent le début de l'assemblée, cliquez sur le lien que vous avez reçu et vous serez admis dans la rencontre par ZOOM.

**ATTENTION**, chaque plateforme a une mise en page différente. Il est donc possible, que selon que vous participiez avec un ordinateur, un cellulaire, une tablette... Vous ne voyez pas nécessairement tous la même chose. C'est normal.

#### **ÉTIQUETTE INTERNET :**

- ✓ À votre arrivée dans ZOOM, assurez-vous que votre nom complet est bien inscrit en dessous de votre image, que nous sachions qui est qui. Ce sont ces présences dans ZOOM qui vont déterminer que vous avez le droit de vote.
- ✓ À votre entrée dans ZOOM, votre micro sera sur MUTE. Ne l'activez que lorsque l'on vous donnera la parole. Dans la mesure où votre connexion internet le permet, allumez votre caméra, que l'on puisse vous voir (pas mal plus sympathique de voir à qui l'on parle).
- ✓ Lorsque la présidence de l'assemblée vous posera des questions, vous pouvez voter avec les boutons **CROCHET VERT** et **X ROUGE** qui sont disponibles dans l'onglet RÉACTIONS en bas.
- ✓ Une fois que l'on aura abordé les points à l'ordre du jour, nous mettrons fin à l'assemblée.

#### **APRÈS :**

- ✓ Par la suite, une fois l'assemblée terminée, nous irons récupérer les feuilles de présences de ZOOM pour préparer le vote électronique.
- ✓ Pour avoir le droit de vote, il faut assister à une des 4 assemblées prévues. Si vous désirez assister à plus d'une assemblée, vous avez le droit, mais cela ne vous donnera qu'un seul vote !

## **LE VOTE ÉLECTRONIQUE SUR L'ENTENTE DE PRINCIPE**

#### **LE PRINCIPE :**

- ✓ Le lundi 2 décembre au matin, tous les membres vont recevoir un courriel avec le lien pour voter, mais celui-ci ne sera pas actif.
- ✓ Nous irons activer les membres qui auront assisté à l'une des 4 assemblées générales.

- ✓ Au moment du vote, seuls ceux qui ont assisté à une assemblée pourront voter.
- ✓ Une ligne de téléphone sera disponible pour celles et ceux qui auront de la difficulté, ou dont le lien n'aurait pas été activé : **438-799-6952**, de 9h à 17h du lundi au vendredi ainsi que 1h avant et pendant les assemblées au **514 598-2145**.
- ✓ Après vérification de votre participation ET de la signature de votre carte de membre, nous activerons votre lien.
- ✓ La période de votation sera assez longue pour permettre à toutes et tous de procéder. Cependant, ceux qui attendront à la dernière minute prennent le risque de ne pas y arriver à temps. L'heure prévue pour la fin du vote sera définitive. Aucune prolongation ne sera accordée. Le vote se tiendra le vendredi 6 décembre, de 9h à 19h.
- ✓ Le lundi matin, vous allez TOUS recevoir un courriel de la firme qui gère le vote, avec le lien pour voter. Ce lien ne sera ACTIF qu'au moment du vote ! Il est possible que ce courriel arrive dans vos indésirables, pourriels, et autre dossier des courriels non voulus. Il est donc important de le rechercher et le mettre en lieu sûr pour le moment du vote. Le courriel s'intitule **INSTRUCTIONS POUR VOTER**.
- ✓ Le matin du début de la période de vote, vous allez recevoir à nouveau le courriel pour voter. Si vous avez assisté à une assemblée, votre lien sera actif.

#### **POUR VOTER :**

- ✓ Cliquez sur le lien envoyé. Vous arriverez sur une page où apparaîtra le nom du syndicat, la question et votre choix de réponse. Plus bas, vous verrez un bouton **ENREGISTRER MON VOTE**. Vous faites votre choix de vote et cliquez sur le bouton d'enregistrement. Un message apparaîtra avec un code pour vous signifier que votre vote est enregistré.

**ATTENTION** : une fois votre vote enregistré, il n'est plus possible de changer quoi que ce soit ! Vous ne pourrez donc plus changer d'avis, demander un autre bulletin, etc. le vote est **DÉFINITIF** !

- ✓ Durant toute la période de vote, le syndicat va mettre en place **une équipe pour répondre à vos questions**, vérifier votre présence, activer votre lien au besoin, etc.
- ✓ Des lignes de téléphone seront disponibles pour les questions : 438-799-6994, 438-799-6914 de 9h à 19h le jeudi.
- ✓ À la fin de la période de vote, la compagnie fera parvenir au syndicat le résultat du vote. **LE VOTE EST CONFIDENTIEL**, personne ne peut savoir qui a voté quoi.
- ✓ 7 jours après le vote, la compagnie va effacer les fichiers du vote.

Bonne assemblée et bon vote!